

REPUBLIC DU CAMEROUN  
Paix – Travail – Patrie  
\*\*\*\*\*  
REGION DU CENTRE  
\*\*\*\*\*  
DEPARTEMENT DE LA MEFOU ET AKONO  
\*\*\*\*\*  
COMMUNE DE MBANKOMO  
\*\*\*\*\*  
SECRETAIRE GENERAL  
\*\*\*\*\*  
SERVICE DES AFFAIRES ECONOMIQUES  
\*\*\*\*\*  
STRUCTURE INTERNE DE GESTION ADMINISTRATIVE  
DES MARCHES PUBLICS



REPUBLIC OF CAMEROON  
Peace – Work – Fatherland  
\*\*\*\*\*  
CENTRE REGION  
\*\*\*\*\*  
MEFOU AND AKONO DIVISION  
\*\*\*\*\*  
MBANKOMO COUNCIL  
\*\*\*\*\*  
SECRETAIRE GENERAL  
\*\*\*\*\*  
ECONOMIC AFFAIRS SERVICE  
\*\*\*\*\*  
INTERNAL STRUCTURE FOR ADMINISTRATIVE  
MANAGEMENT OF PUBLIC PROCUREMENT

## DECISION N° 007 /D/C-MBMO/SG/SAECO/SIGAMP/2025

PORTANT ATTRIBUTION DE LA LETTRE-COMMANDE N°007/L/RC/CMBO/SG/2025 PASSE  
APRES AUTORISATION DE GRE A GRE N°05094-25/L/PRC/MINMAP/SG/DGMI/DMTR/BYJ DU 03  
JUILLET 2025 POUR LES TRAVAUX DE REHABILITATION DES ROUTES INTER RN3 – ENTREE  
MARCHE DES VIVRES DE MBANKOMO.

Financement : BUDGET D'INVESTISSEMENT PUBLIC, EXERCICE 2025

### LE MAIRE DE LA COMMUNE DE MBANKOMO, AUTORITE CONTRACTANTE,

Vu la Constitution ;

Vu la Loi N° 2019/024 du 24 Décembre 2019 portant Code Général des Collectivités Territoriales Décentralisées ;

Vu le Décret N° 2018/366 du 20 Juin 2018 portant Code des Marchés Publics ;

Vu le Décret N° 2004/018 du 22 Juillet 2004 fixant les règles applicables aux communes ;

Vu l'Arrêté N° 000121/A/MINDEVEL du 03 Mars 2020 constatant l'élection de **Monsieur FOUDA FOUDA Pierre Junior** aux fonctions de Maire de la Commune de Mbankomo et de ses Adjoints ;

Vu la Décision N° 00000119/CAB/MINMAP du 26 Mars 2024 portant nomination des présidents des Commissions Internes de Passation des Marchés auprès des Communes et Communes d'Arrondissements ;

Considérant les nécessités de service

### DECIDE :

#### Article 1<sup>er</sup> : L'entreprise :

- ✓ ETS NAIBA.
- ✓ B.P III
- ✓ Téléphone : 674138262

Est déclarée adjudicataire de la lettre commande relative aux **travaux de réhabilitation des routes inter rn3 – entrée marche des vivres de Mbankomo**, dans le Département de la Mefou et Akono, objet du gré à gré susmentionné, aux conditions ci-après :

⇒ Montant de la Lettre Commande : 25 000 000 (vingt-cinq millions) Franc cfa Délai d'exécution **TROIS (03) Mois.**

#### Article 2 : La présente décision sera communiquée partout où besoin sera/.

Mbankomo, le 01/09/2025

LE MAIRE

